

9022/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination de deux membres de la Cour des comptes

E 14020



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 mai 2019
(OR. en)

9022/19

INST 128
CMPT 7

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres de la Cour
des comptes

DÉCISION (UE, Euratom) 2019/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de deux membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu les propositions de la Roumanie et de la République de Croatie,

vu les avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 16 avril 2019 (non encore parus au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M. George PUFAN arrive à échéance le 30 juin 2019.
- (2) Le mandat de M. Neven MATES arrive à échéance le 14 juillet 2019.
- (3) Il y a, dès lors, lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux membres à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes:

- a) M. Viorel ȘTEFAN pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025;
- b) M^{me} Ivana MALETIĆ pour la période allant du 15 juillet 2019 au 14 juillet 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
